

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2023
DÉLIBÉRATION N° 2023-79

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés :

Pour : 8

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 04 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir :

Secrétaire de séance : BOISSET Vincent

Objet CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES MUTUALISÉ DU CENTRE DE GESTION DES HAUTES-ALPES - AVENANT N° 1

- **Vu** le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.
- **Vu** l'article L452-40 du Code général de la fonction publique prévoyant que les centres de gestion peuvent assurer toute tâche administrative complémentaire et des missions d'archivage, de numérisation, de conseils en organisation et de conseils juridiques à la demande des collectivités et établissements publics.

- **Vu** la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion des Hautes-Alpes en date du 19 décembre 2018 créant un service de délégué à la protection des données mutualisé.
- **Vu** la délibération du 13 novembre 2020 portant adhésion au service de délégué à la protection des données mutualisé du Centre de Gestion des Hautes-Alpes.
- **Vu** la convention du 13 novembre 2020 signée entre la Commune de Freissinières et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal l'avenant qui a pour projet de prolonger la durée de la convention signée avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes le 13 novembre 2023 pour une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention signée le 13 novembre 2023 avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

